



## PREVENTION ENTREPRISES 24

Service centralisé d'alerte par SMS  
auprès des entreprises de Dordogne

**Pour la sécurité de votre entreprise, mieux vaut prévenir que guérir !**



# Présentation du dispositif **PREVENTION**

## **Un appel à la prévention rapide et collectif par l'envoi de SMS**

La Chambre de Commerce et d'Industrie, la Chambre de Métiers et de l'Artisanat, la Chambre d'Agriculture et la Préfecture de la Dordogne, en partenariat avec la Gendarmerie Nationale et la Police Nationale, vous proposent le service centralisé d'alerte par SMS, nommé PREVENTION ENTREPRISES 24.

Ce dispositif innovant consiste à informer en temps réel les professionnels adhérents, via la réception d'un SMS sur leur téléphone portable, des faits de délinquances\* commis dans le secteur.

\*Vol à main armée avec ou sans violence, cambriolage, vol à l'étalage commis en bande, vol par ruse ou fausse qualité, vol au rendez-moi, escroquerie liée à la fausse monnaie, aux chèques volés, aux cartes bleues étrangères et aux démarches de fausse publicité et faux ordre de virement bancaire

## **Quels sont les objectifs d'un tel dispositif ?**

Améliorer la sécurité des entreprises, renforcer la vigilance, rassurer sa clientèle et favoriser l'arrestation des malfaiteurs.

## **Pour qui ?**

Les entreprises, commerçants, artisans, prestataires de services et agriculteurs installés en Dordogne.

## **Comment ça marche ?**

### **> Du côté des forces de l'ordre :**

Dès que la police ou la gendarmerie a connaissance d'un délit survenu dans un commerce ou une entreprise de Dordogne, un SMS est transmis à l'ensemble des adhérents au système. Ce message décrit de façon succincte les faits constatés, le lieu et les renseignements connus sur le ou les acteurs et les véhicules utilisés.

Ce dispositif d'alerte s'accompagne d'informations complémentaires et de conseils de mise en garde, diffusés par les Chambres Consulaires sur demande des forces de l'ordre.

# ENTREPRISES 24



## > Du côté des entreprises :

- 1) Vous êtes victime d'une infraction ou témoin d'un fait suspect sur votre point de vente (exemples : vol, agression, escroquerie, ...)
- 2) Vous composez le 17 et relatez les faits
- 3) Votre appel est analysé par les services de Police et de Gendarmerie qui envoient à leur tour un SMS d'alerte (Les services de l'ordre viennent sur place avérer et qualifier les faits avant l'envoi de SMS)

Pour une meilleure efficacité, les entreprises inscrites à PREVENTION ENTREPRISES 24 peuvent être divisées par secteurs d'activités (bijouterie, pharmacie, tabac, etc.) et/ou également par secteurs géographiques, ce qui permet si besoin, de cibler les envois d'alerte de SMS.

## Quels avantages pour vous, entreprises ?

- Une information rapide
- Accroître votre vigilance
- Permettre la mise en place des mesures simples de précaution.

## L'adhésion au dispositif est gratuite

Gratuitement, vous recevez les SMS collectifs émis par les forces de l'ordre. Il suffit d'adhérer en remplissant le bulletin d'adhésion en ligne :

**[www.prevention-entreprises24.fr](http://www.prevention-entreprises24.fr)**

Le système fonctionne 24h/24 et 7 jours/7.

En cas d'urgence, un seul numéro, le 17.

**Important :** si vous changez de numéro de portable, pensez à contacter le référent de la Chambre consulaire dont vous dépendez (cf. contacts au dos).

## F.A.Q.

*Mon numéro de portable reste-t-il confidentiel ?*

Le contrat garantit que votre numéro de portable n'aura aucun autre usage, ni par les forces de l'ordre, ni par d'autres acteurs.

*Comment savoir si l'alerte n'est pas une rumeur ?*

Seules les personnes habilitées au sein du centre opérationnel de la Gendarmerie ou de la Police et qui disposent d'un code d'accès peuvent émettre les SMS.

*Combien cela va me coûter ?*

L'envoi des SMS est intégralement pris en charge par les Chambres consulaires (Chambre de Commerce et d'Industrie, Chambre de Métiers et de l'Artisanat, Chambre d'Agriculture) pour ses ressortissants.

*Comment faire si je change de numéro de portable ?*

Il est indispensable de prévenir la Chambre consulaire dont vous dépendez pour qu'elle fasse les modifications nécessaires.

## Contacts

### > **Chambre de Commerce et d'Industrie de la Dordogne :**

Caroline LIAL - Tél. 05 53 63 81 92 - c.lial@dordogne.cci.fr

### > **Chambre de Métiers et de l'Artisanat Région Aquitaine-Section Dordogne :**

Frédéric SERVEAU - Tél. 05 53 35 87 51 - f.serveau@cm24.fr

### > **Chambre d'Agriculture de la Dordogne :**

Martine FELIX - Tél. 05 53 35 88 79 - martine.felix@dordogne.chambagri.fr

[www.prevention-entreprises24.fr](http://www.prevention-entreprises24.fr)

